



STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE L'OIM EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les dénominations utilisées et la présentation de la matière contenue dans ce rapport ne doivent pas être interprétées comme l'expression de quelque opinion que ce soit de la part de l'OIM, s'agissant du statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ni de leurs autorités, pas plus que de leurs frontières.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tél : +41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int
Internet : www.iom.int

Cover photo: Atelier Peinture et Dessin part of Siriri project. © IOM 2017/Amanda NERO

© 2020 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE L'OIM EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

TABLE DES MATIÈRES

I. MOMENT PROPICE	1
II. COUPLE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
III. APPROCHE DE L'OIM	15
IV. COMMENT NOUS PROCÉDERONS	31
V. PERSPECTIVES D'AVENIR	41

I. MOMENT PROPICE

La migration façonne invariablement notre monde. À une époque de mondialisation croissante, de numérisation accrue et d'urbanisation rapide, elle concerne plus que jamais tous les pays et tous les peuples.



I. MOMENT PROPICE

La migration façonne invariablement notre monde. À une époque de mondialisation croissante, de numérisation accrue et d'urbanisation rapide, elle concerne plus que jamais tous les pays et tous les peuples.

L'intégration de la migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre une occasion exceptionnelle d'évaluer les incidences de la migration sur diverses questions de développement et de mieux comprendre la façon dont le développement influe sur la migration et les migrants. La référence centrale à la migration dans le Programme 2030 se trouve dans la cible 10.7, qui apparaît sous l'objectif « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ». Celle-ci appelle à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées ». Cependant, les migrants et la migration ont des incidences directes sur la mise en œuvre de tous les objectifs de développement durable (ODD) et d'un grand nombre de leurs cibles. Les ODD, et l'engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte et d'aider les plus défavorisés, ne pourront être atteints si la migration n'est pas dûment prise en considération¹.

Tandis que le discours mondial sur la migration et le développement a évolué, l'architecture internationale dans laquelle intervient l'OIM a elle aussi changé. En entrant dans le système des Nations Unies, en 2016, l'Organisation est aussi devenue membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui a pour mandat d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il lui incombe désormais de définir ses activités et son mandat compte tenu du Programme 2030, de rendre compte des activités qu'elle mène pour aider ses États Membres à honorer les engagements qui y sont énoncés, et de contribuer aux débats mondiaux sur la migration et le développement durable.

La réforme du système des Nations Unies pour le développement modifie fondamentalement la manière dont les Nations Unies interviennent non seulement dans les pays, mais aussi à l'échelle régionale et mondiale, puisque le Programme 2030 constitue aujourd'hui le cadre général qui oriente leurs activités de développement. C'est pourquoi l'OIM doit saisir l'occasion présentée par cette réforme et œuvrer en

1 OIM (2018), *La migration et le Programme 2030 : Un guide à l'usage des praticiens*.

partenariat avec l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et au-delà afin de maximiser le potentiel de la migration pour la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ce faire, les capacités de collaboration de l'Organisation devront être renforcées pour qu'elle puisse mener son action avec succès dans le cadre des mécanismes de coordination accrue et de financement commun mis en place au titre de la réforme.

Parallèlement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il incombe à l'OIM de suivre « la nouvelle méthode de travail », qui vise à resserrer la collaboration entre les acteurs humanitaires et ceux du développement. La formulation d'objectifs communs dans le domaine de l'action humanitaire, du développement et de la paix offre l'occasion de promouvoir des mesures cohérentes et globales pour s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité et mettre fin aux situations de crise et de déplacement prolongées. Cette initiative encourage l'élaboration de programmes pluriannuels, l'adoption d'approches conjointes pour atteindre des objectifs communs – souvent formulés sous la forme d'objectifs d'étape en vue de la réalisation des cibles des ODD fixées à l'échelle nationale – et le renforcement des capacités locales aux fins d'une meilleure résilience.

Enfin, l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (« Pacte mondial ») fournit l'occasion de démultiplier les liens positifs entre la migration et le développement. Ancré dans le Programme 2030, le Pacte mondial sert de feuille de route pour faciliter la réalisation des aspects des ODD qui se rapportent à la migration. Par ses fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM peut exercer son pouvoir de mobilisation pour faire en sorte que les activités du système des Nations Unies maximisent le potentiel de développement de la migration.

Tous ces faits nouveaux ont une importance capitale pour les opérations de l'OIM et s'accompagnent de nouvelles responsabilités de taille pour l'Organisation. La Vision stratégique de l'OIM indique la direction à suivre pour saisir ces chances, et la présente Stratégie en matière de migration et de développement durable est une des composantes de cette approche globale.

II. COUPLE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La migration peut être un puissant facteur de développement durable pour les migrants et leurs communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination. Cependant, tout comme la migration a des retombées sur le développement, celui-ci a aussi des effets sur la migration.



II. COUPLE MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La migration peut être un puissant facteur de développement durable pour les migrants et leurs communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination. Cependant, tout comme la migration a des retombées sur le développement, celui-ci a aussi des effets sur la migration. Les contextes de développement qui caractérisent les lieux de vie, de destination et de transit peuvent influencer sur les ressources et les possibilités disponibles aux migrants et aux communautés touchées par la migration, ainsi que sur leurs aspirations et leurs motivations. L'interaction entre ces deux domaines est complexe et varie selon le contexte, et ses incidences peuvent être tant positives que négatives.

Le développement peut favoriser la migration

Il est de plus en plus admis que lorsqu'elles s'effectuent en bon ordre et dans des conditions sûres et humaines, les migrations sont l'expression des chances qu'offre le développement humain. Les personnes peuvent migrer pour bénéficier, et offrir à leur famille, de meilleures possibilités économiques, d'emploi et d'éducation.

De manière générale, la croissance économique et l'amélioration des moyens de subsistance encouragent les aspirations migratoires et réduisent les obstacles aux mouvements. Lorsque les revenus des particuliers sont plus élevés, la migration devient plus abordable : les familles sont davantage en mesure d'assumer les coûts initiaux en l'échange de gains de revenus importants, mais différés, découlant de la migration. Des données montrent que dans les pays où les revenus annuels sont compris entre 8 000 et 10 000 dollars É.-U. par habitant, l'émigration est trois fois plus forte que dans ceux où les revenus annuels sont inférieurs ou égaux à 2 000 dollars É.-U.². De même, une éducation de meilleure qualité peut renforcer tant la capacité de migrer (étant donné que de nombreux systèmes d'immigration exigent un niveau d'éducation de base) que le désir de migrer, car elle élargit les perspectives et avive les aspirations.

L'augmentation des flux d'émigration est aussi favorisée par la transition de la fécondité. La croissance s'accompagne d'une diminution de la mortalité qui entraîne,

² Clemens, MA et HM Postel (2018) « Deterring Emigration with Foreign Aid: An Overview of Evidence from Low-Income Countries. » *Population and Development Review*, vol. 44, no 4.

dans un deuxième temps seulement, une baisse de la fécondité. Parallèlement aux aspects économiques précités, les pays en développement disposent généralement de capacités limitées pour intégrer les jeunes sur le marché du travail. D'autres facteurs sont à prendre en considération, notamment les réseaux sociaux et transnationaux, les relations commerciales, la concurrence mondiale pour attirer les talents, les besoins du secteur privé et les voies de migration régulières existantes.

La migration peut être la conséquence de retards de développement ou de situations de crise

Les retards de développement, notamment l'absence de possibilités d'emploi, la marginalisation ou la discrimination de groupes socioéconomiques ou ethniques et une fourniture de services insuffisante, peuvent avoir une incidence décisive sur les perspectives d'avenir, réelles ou perçues, de la population dans un pays ou au sein d'une communauté et, par conséquent, conduire à la décision de migrer. Ces retards sont souvent liés à des conditions structurelles sous-jacentes, telles que la mauvaise gouvernance, la pauvreté chronique et extrême, et les conflits et l'insécurité.

La migration peut également être la conséquence de crises, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine. La portée et l'ampleur des effets des crises dues à un aléa naturel ou à un conflit ont augmenté ces dernières années. Entre 2008 et 2015, 25,4 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays et par-delà les frontières en moyenne chaque année par suite d'une catastrophe liée, dans la grande majorité des cas (86 %), au climat³. Dans de telles situations, la mobilité a souvent lieu de manière irrégulière, mais elle peut aussi être indispensable pour permettre à des populations de rester en vie, d'accéder à des services et à une assistance de base, d'améliorer leurs possibilités de subsistance et/ou de préserver ou d'accroître les ressources et les possibilités à leur disposition⁴.

À moyen et à long terme, une fragilité accrue, la croissance démographique et l'accentuation des inégalités pourraient se traduire par une hausse du nombre de personnes déplacées de force et de celles choisissant de migrer en quête de perspectives meilleures. La migration, tant régulière qu'irrégulière, pourrait augmenter du fait qu'un nombre grandissant de jeunes ont du mal à satisfaire leurs aspirations dans leur lieu ou leur région d'origine. Dans la seule région de l'Asie du Sud, plus de 13 millions d'emplois devront être créés chaque année pour suivre le rythme de la croissance démographique. L'Afrique subsaharienne, quoique moins peuplée, devra relever un défi

3 ODI (2016), Climate change, migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development.

4 OIM (2016), Cadre de règlement progressif des situations de déplacement.

encore plus grand puisque ce sont 15 millions d'emplois par an qui devront y être créés⁵.

La migration peut contribuer à des résultats positifs en matière de développement à différents niveaux...

Dans des conditions propices, la migration peut favoriser l'obtention de résultats en matière de développement et la réalisation des aspirations des migrants et des sociétés dans lesquelles ils s'établissent, ainsi que celles des personnes restées au pays. Ces dynamiques s'opèrent et sont ressenties à différents niveaux. Les incidences au niveau individuel et communautaire sont le plus souvent étudiées. Les objectifs de développement durable et le Pacte mondial sur les migrations offrent le cadre politique nécessaire pour coordonner l'action menée à tous les niveaux – individuel, communautaire, national, régional et mondial – afin de favoriser la prospérité, la croissance et des perspectives pour tous. Cette section et la suivante sont structurées de manière à donner un aperçu des défis et des résultats en matière de migration et de développement durable à différentes étapes de la migration pour que divers facteurs contextuels à l'échelle locale puissent être pris en considération, ce qui constitue un point de départ nécessaire pour la conception d'interventions à l'avenir.

Niveau individuel/micro⁶ : La migration peut constituer une stratégie efficace de développement personnel et de réduction de la pauvreté pour les migrants et leur famille. Elle peut contribuer à l'amélioration du bien-être grâce à des revenus et à une consommation plus élevés, ainsi qu'à un accès à des services de meilleure qualité. Elle pourra donner forme à des projets personnels et familiaux en matière d'éducation, de compétences, de création de revenus et de possibilités de subsistance. En temps de crise, elle peut aider les familles en renforçant leur aptitude à faire face aux chocs et aux risques naturels, économiques, politiques et sécuritaires. Pour les migrants en situation de vulnérabilité, comme ce peut être le cas pour certaines femmes et filles, certains jeunes, enfants et enfants non accompagnés, la migration peut être un facteur d'autonomisation qui leur donne les moyens de réaliser leurs aspirations sur le plan professionnel ou de l'éducation. En outre, elle peut améliorer l'accès à la santé et à l'éducation ainsi que les résultats en la matière pour les migrants et leur famille.

5 Banque mondiale (2019) <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/le-defi-de-l-emploi-est-plus-redoutable-que-jamais-dans-les-pays-les-plus-pauvres>.

6 Le niveau micro englobe les migrants, leur famille et les ménages.

Niveau local/méso⁷ dans le lieu d'origine : La migration peut contribuer de manière déterminante au développement économique dans les pays d'origine grâce aux rapatriements de fonds, aux investissements, au commerce et à l'échange de connaissances, qui peuvent entraîner une croissance économique, une réduction du chômage et une hausse des salaires. Les rapatriements de fonds et autres formes de financement par la diaspora peuvent également être mobilisés pour améliorer les infrastructures et les services. En outre, la migration peut favoriser l'innovation dans les communautés d'origine grâce aux rapatriements sociaux, au transfert de compétences et à la migration de retour.

Niveau local/méso dans le lieu de destination : Les migrants peuvent aussi avoir un impact positif sur le développement dans leur pays/territoire de destination. Dans bien des cas, ils comblent des pénuries de main-d'œuvre, ce qui peut se traduire par une hausse des salaires et de l'emploi pour les travailleurs autochtones. Les migrants peuvent créer de nouveaux marchés et des débouchés commerciaux entre leurs pays de destination et d'origine. Il existe souvent une corrélation positive entre, d'une part, la productivité et l'innovation, et d'autre part une main-d'œuvre diversifiée.

Niveau local/méso dans le lieu de transit : Des effets positifs du même ordre peuvent être ressentis dans les pays de transit, si les cadres institutionnels le permettent. La présence de migrants – quoique temporaire – peut accroître la consommation et l'activité économique, l'innovation et les contacts culturels.

Niveau institutionnel/macro⁸ dans les lieux de destination, de transit et d'origine : La migration peut atténuer le déclin démographique et aider les pays dont la population est vieillissante et dont la population active stagne ou diminue. Elle peut avoir des retombées positives sur la productivité du travail et le PIB par habitant, et apporter des avantages fiscaux positifs nets. Outre ces retombées économiques, la migration peut offrir des avantages sociétaux, y compris dans des contextes fragiles et marqués par la pauvreté. Par exemple, les migrants peuvent contribuer de manière significative à la reconstruction et au redressement après un conflit.

... mais ces avantages ne sont pas garantis

Lorsque les politiques migratoires ou d'autres politiques connexes ne tiennent pas compte des effets de la migration ou des besoins des migrants, ces derniers peuvent être exposés à des risques, les communautés peuvent être mises à rude épreuve et les acquis du développement peuvent être compromis.

7 Le niveau méso englobe l'accès aux services et leur utilisation, la situation au regard du développement économique local, et la culture et les pratiques locales. C'est à ce niveau que se produit le changement social.

8 Le niveau macro englobe l'économie, les politiques/lois nationales et la politique.

Niveau individuel/micro : Des obstacles dans leurs pays et communautés d'origine, de transit et de destination peuvent empêcher les migrants de réaliser leur plein potentiel. Les principaux facteurs limitatifs sont les restrictions en matière de mobilité, le manque d'accès à un travail décent et à des services de base, y compris la santé et l'éducation, et des vulnérabilités accrues par la migration, notamment l'exclusion sociale. Quand la migration est forcée, que ce soit en raison d'une crise naturelle ou d'origine humaine, celle-ci s'effectue souvent de manière irrégulière et dans des conditions plus dangereuses. Dans de telles situations, les migrants mettent souvent leur vie en péril et risquent d'être exposés à des vulnérabilités, à l'exploitation et à de mauvais traitements. Ils risquent également de perdre leurs droits à la terre et à la propriété. Les personnes qui migrent pour échapper à une crise ou à un contexte fragile sont aussi plus susceptibles de se trouver dans le dénuement à leur arrivée ou durant le transit, ce qui pèse sur les ressources en matière d'aide sociale.

Niveau local/méso dans le lieu d'origine : L'absence d'un travail décent et de moyens de subsistance durables réduit la capacité des migrants à contribuer à la réduction de la pauvreté et à la prospérité dans leur communauté d'origine, ce qui a également une incidence sur les résultats en matière de développement humain. Par ailleurs, du fait de restrictions en matière de regroupement familial dans les pays de destination, il arrive que les familles restent au pays. En outre, les communautés d'origine ne peuvent pas maximiser les avantages de la migration lorsque leurs membres migrent de manière irrégulière ou forcée.

Niveau local/méso dans le lieu de destination : Lorsque les migrants ne peuvent accéder aux services de base et aux systèmes de protection sociale dans leur pays de destination, leur capacité à contribuer positivement à la société est réduite. Le manque d'accès au marché formel du travail et du logement peut conduire au développement des secteurs et des logements informels, ce qui exerce des pressions sur le marché du travail local dans certains secteurs. Les migrants qui travaillent dans le secteur informel n'ont pas de protection, ce qui les rend encore plus vulnérables et fait d'eux des cibles faciles face à l'exploitation et à des pratiques frauduleuses en matière d'emploi. En l'absence de politiques d'intégration efficaces, le dumping social et les difficultés socioculturelles peuvent compromettre la cohésion sociale et créer des tensions sociales. Les migrants peuvent ne pas bénéficier d'un accès équitable à des soins de santé abordables, ou les systèmes de santé locaux peuvent ne pas disposer d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins sanitaires des migrants. Ceux qui vivent en ville à la suite d'un déplacement peuvent se trouver, des années durant, dans une situation prolongée⁹ où leurs chances de trouver des solutions durables sont

9 OIM (2016), Cadre de règlement progressif des situations de déplacement.

restreintes, ce qui limite leur capacité à contribuer à la société. Les migrants vulnérables qui résident en ville peuvent faire face à des difficultés analogues. L'afflux soudain d'un nombre important de personnes par suite d'un déplacement peut également poser des défis aux communautés d'accueil sous l'angle du développement, parmi lesquels on peut citer la pression accrue exercée sur l'accès aux services de base et au logement, une expansion urbaine non planifiée ou la dégradation de l'environnement. Sur le plan social, l'afflux massif de personnes dans une zone urbaine peut en modifier le profil démographique, attisant ainsi les tensions ethniques, culturelles ou raciales, ou encore celles liées à l'équilibre des pouvoirs ou aux schémas de vote.

Niveau local/mésos dans le lieu de transit : Du fait de la brièveté attendue de leur séjour, les migrants sont davantage susceptibles d'être exclus du marché du travail et de l'accès aux services. Cette situation peut aussi avoir pour effet d'accentuer les tensions sociales avec les communautés locales. Les femmes et les filles migrantes risquent souvent d'être victimes d'atteintes ou de violences physiques, sexuelles ou psychologiques le long des routes migratoires. Les enfants et les bébés nés pendant la migration peuvent eux aussi être particulièrement vulnérables.

Niveau institutionnel/macro dans les lieux de destination, de transit et d'origine : Sans état de droit, sans accès à la citoyenneté, sans inclusion sociale/économique, sans lutte contre la xénophobie et en l'absence d'autres dimensions institutionnelles, les populations et les communautés migrantes risquent d'être marginalisées, ce qui peut contribuer au cercle vicieux de la pauvreté. En raison du manque de voies de migration légales, les migrants risquent de faire appel à des passeurs et, ce faisant, ils contribuent à leur insu à la criminalité organisée, alimentent la corruption et compromettent l'état de droit – qui sont autant de facteurs de déstabilisation, surtout dans des environnements déjà fragiles. En outre, l'absence ou le manque de cohérence politique entre les secteurs et les différents niveaux de gouvernement rend les avantages en matière de développement imperceptibles. Les retombées de la migration sur le développement sont avant tout constatées à l'échelle locale. Pourtant, les villes et les autorités locales et régionales demeurent, de façon générale, insuffisamment armées en matière de capacités et de ressources financières, dans un contexte où les politiques migratoires sont largement menées à l'échelle nationale sans guère de coordination avec les niveaux de gouvernance décentralisés. Qui plus est, lorsque les politiques sont compartimentées, les principales chances qui permettraient d'atteindre tous les bénéficiaires potentiels et de maximiser le potentiel de développement que recèle la migration sont perdues.

Le chaînon manquant : difficultés, complexité et cadres de gouvernance

En l'absence de politiques fondées sur des éléments factuels, de cadres institutionnels solides, d'objectifs clairement définis et de perspective à long terme, ces risques ne seront pas pris en considération. Mais nous devons avant tout être conscients de la complexité du lien qui existe entre la migration et le développement durable et des difficultés connexes, et reconnaître que les cadres de gouvernance existants ne permettent pas de maximiser les avantages qu'il offre.

Ces dernières années, l'aide au développement a eu tendance à être considérée de plus en plus comme une stratégie visant à réduire la migration en s'attaquant à ce que l'on estime être ses « causes profondes ». Diverses études montrent que les améliorations au regard des indicateurs de développement conduisent généralement à une hausse de la mobilité à court terme. Il est cependant admis que dans des contextes de conflits et dans des environnements fragiles, l'amélioration des conditions de sécurité et de la stabilité peut avoir un impact immédiat sur les facteurs qui poussent à migrer par nécessité. Sur une période plus longue, sous l'effet de l'amélioration des aspects institutionnels dans les pays d'origine, les candidats à la migration auront sans doute plus de chances de pouvoir réaliser leurs aspirations dans leur pays d'origine ou seront mieux à même de choisir de migrer en connaissance de cause et de manière ordonnée et sûre, plutôt que par nécessité (et souvent de façon irrégulière).

Ce n'est que récemment que la mesure dans laquelle les politiques de développement et l'aide au développement influent sur les schémas migratoires a fait l'objet d'études. Des travaux de recherche menés plus particulièrement au niveau de l'individu et du ménage au cours des quinze dernières années confirment que l'interaction entre la migration et le développement est loin d'être simple¹⁰. Elle dépend des dynamiques entre les migrants considérés individuellement, leur communauté dans les pays d'origine et de destination, et la gouvernance des migrations.

Bien que la migration et le développement aient longtemps constitué le point de départ d'une coopération internationale accrue en matière de gouvernance des migrations, les relations entre ces deux communautés ont à ce jour été limitées. Cette situation tient à plusieurs facteurs, dont l'absence de chevauchement entre leurs mandats et des calendriers divergents. La migration est rarement prise en compte dans la planification des interventions de développement, bien qu'elle soit considérée comme une question transversale. En outre, beaucoup de projets de développement ciblent un pays donné, alors que la migration est une question transfrontalière qui, par définition, concerne

¹⁰ Institut des politiques migratoires (2018), *Moving Beyond Root Causes : The Complicated Relationship between Development and Migration*.

plusieurs lieux. Par ailleurs, le financement et la mise en œuvre des programmes de développement se limitent, pour l'essentiel, au territoire national, ce qui signifie que, souvent, les migrations et les migrants internationaux n'entrent pas dans le cadre de l'architecture traditionnelle du développement.

En ce qui concerne les programmes de gestion des migrations, des difficultés analogues se posent. Lors de la conception et de l'élaboration de tels programmes, l'accent a toujours été mis sur les priorités des pays de destination, et non sur celles des pays d'origine. Même dans ce contexte, les politiques et les programmes ne sont pas toujours conçus de manière à accroître les retombées éventuelles sur le développement pour le pays de destination ou les migrants qui y résident. Pour ce qui est des programmes de migration, en particulier ceux relatifs à la gestion des migrations et aux déplacements forcés, une perspective à court terme est souvent adoptée alors que les résultats en matière de développement s'inscrivent dans le long terme.

Afin de maximiser les effets bénéfiques du couple migration et développement durable, il convient de mieux concevoir, de mieux coordonner et de mieux évaluer les interventions axées sur le développement et celles concernant spécifiquement la migration. Une bonne coopération exigera des objectifs et des priorités convenus d'un commun accord, en veillant à maintenir un juste équilibre entre les objectifs de développement et ceux relatifs à la migration, des attentes réalistes quant aux résultats probables, et un calendrier des résultats escomptés¹¹. Une attention particulière devra être portée à la cohérence politique entre les interventions de migration et celles de développement. Par ailleurs, il est urgent d'améliorer la collecte et l'utilisation des données migratoires pour que les décideurs puissent élaborer des politiques fondées sur des éléments factuels.

11 Hooper, K. et K. Newland (2018), Institut des politiques migratoires, « Mind the Gap: Bringing Migration into Development Partnerships and Vice Versa ».

III. APPROCHE DE L'OIM

L'approche suivie par l'OIM consiste à maximiser le potentiel qu'offre la migration pour obtenir des résultats en matière de développement durable dans l'intérêt des migrants et des sociétés. Elle reconnaît que, lorsqu'elle est bien gérée, la migration peut être tout à la fois une stratégie de développement et un résultat de développement.



III. APPROCHE DE L'OIM

L'approche suivie par l'OIM consiste à maximiser le potentiel qu'offre la migration pour obtenir des résultats en matière de développement durable dans l'intérêt des migrants et des sociétés. Elle reconnaît que, lorsqu'elle est bien gérée, la migration peut être tout à la fois une stratégie de développement et un résultat de développement. La migration et le développement durable sont des domaines multidimensionnels étroitement corrélés. Une approche globale s'impose pour maximiser les avantages qu'offre la migration.

Dans ce but, trois effets directs ont été définis qui sont présentés ci-après. Ceux-ci découlent de la Vision stratégique de l'OIM et se retrouvent dans chacune des priorités qui y sont identifiées, à savoir la résilience, la mobilité et la gouvernance.

- 1. La mobilité humaine procède de plus en plus souvent d'un choix.** La migration est l'expression naturelle du désir des personnes de choisir comment et où elles vivent¹², ce qui est un élément fondamental du développement humain. Cependant, dans certaines circonstances, la mobilité humaine ne procède pas d'un choix et, dans ce cas, les avantages connexes ne sont souvent pas répartis de manière égale ni ne sont garantis. C'est pourquoi il faut remédier aux facteurs négatifs qui obligent des personnes à migrer par désespoir. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des populations tout au long du parcours migratoire – avant le voyage et aux différentes étapes de celui-ci –, et de créer des possibilités pour que les personnes puissent migrer de manière sûre et régulière afin de réaliser leurs aspirations personnelles. Il est important de s'attaquer aux inégalités qui poussent certaines personnes à migrer mais qui, dans d'autres cas, augmentent la capacité de migrer.
- 2. Les moyens de réaliser leur potentiel en tant qu'acteurs du développement sont donnés aux migrants et à leur famille.** Les migrants peuvent se heurter à de nombreux obstacles qui les empêchent de réaliser leur potentiel de développement. Il peut notamment s'agir de barrières linguistiques et culturelles, de processus de recrutement iniques qui les plongent dans l'endettement, l'exploitation voire le travail forcé, de conditions de travail précaires et d'un accès limité aux services de base, tels que la santé, l'éducation et la protection sociale.

¹² PNUD (2009), Rapport sur le développement humain, Lever les barrières : mobilité et développement humains.

Les migrants, en particulier les femmes et les filles, peuvent être exposés à de multiples formes croisées de discrimination, d'exclusion et d'exploitation, qui peuvent les empêcher de contribuer aux résultats en matière de développement durable. C'est pourquoi il est important de veiller au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'homme de tous les migrants à toutes les étapes du processus migratoire, y compris en temps de crise, pour que personne ne soit laissé pour compte. Pour ce faire, il faut créer des conditions qui permettent aux migrants de pleinement s'intégrer dans la société et de contribuer avec efficacité à leur communauté d'accueil et d'origine. Cela nécessite de garantir leur accès à des moyens de subsistance durables et à un travail décent et de veiller à la bonne adéquation entre l'emploi et les qualifications et compétences. Être et rester en bonne santé est aussi une condition préalable essentielle pour que les migrants puissent être productifs et contribuer au développement social et économique de leurs communautés d'origine et de destination.

- 3. Les migrations sont de mieux en mieux gérées.** La capacité à bien gérer les migrations dépend directement des structures politiques, socioéconomiques, de développement et de gouvernance des migrations en place à l'échelle internationale, nationale et infranationale, ainsi que de la stabilité et de la situation nationale sur le plan de la sécurité. Le respect de l'état de droit, les garanties d'une procédure régulière et l'accès à la justice sont des éléments fondamentaux de tous les aspects de la gouvernance des migrations. La migration est une question qui transcende les frontières et qui doit également être considérée comme un continuum : elle concerne tous les pays et toutes les interventions de politique générale. Elle exige une coopération internationale, régionale et bilatérale, étant entendu qu'aucun État ne peut y faire face seul. Les articulations entre la migration et les ODD vont bien au-delà de la mise en œuvre de politiques migratoires et supposent une intégration de la migration dans tous les secteurs de gouvernance. De vastes partenariats multipartites associant les pouvoirs publics, les communautés locales, la société civile, le secteur privé et les migrants sont nécessaires pour gérer les migrations sous tous leurs aspects. Les pays capables de gouverner selon une logique systémique et non compartimentée progresseront plus rapidement dans la réalisation des ODD. Des données actualisées, fiables et comparables sur la migration permettront, en outre, aux décideurs d'élaborer des politiques fondées sur des éléments factuels visant à s'atteler aux aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration.

Théorie du changement de l'OIM en matière de migration et de développement durable :



Notre approche

Conformément à sa Constitution, l'OIM a pour mandat de s'efforcer de maximiser les articulations positives entre la migration et le développement économique, social et culturel. En outre, dans le respect des politiques et priorités nationales, la présente Stratégie signifie aux États Membres de l'Organisation et aux acteurs clés à l'intérieur du système des Nations Unies et au-delà l'attachement de l'OIM à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle orientera l'approche suivie par l'Organisation pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et les autres cadres de développement multilatéraux pertinents, tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Nouveau Programme pour les villes, les Orientations de Samoa et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Notre approche va dans le sens du Cadre de gouvernance des migrations (MiGOF), du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire et d'autres cadres opérationnels de l'OIM, et repose sur une approche fondée sur les droits. Elle vient compléter – et vise à identifier d'autres synergies avec – la Politique humanitaire de l'OIM et les engagements pris pour renforcer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, étant entendu que l'OIM s'emploie à approfondir son approche à cet égard. S'il s'agit là d'une stratégie institutionnelle pour l'OIM, nous réfléchissons à la manière dont notre approche peut éclairer les activités du Réseau des Nations Unies sur les migrations, en particulier celles qui visent à renforcer les effets positifs de la mobilité humaine pour le développement et à garantir la cohérence entre le Programme 2030 et le Pacte mondial dans les plans de mise en œuvre nationaux et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Notre approche tient compte des tendances de fond en matière de migration : un transnationalisme croissant dû à la mondialisation économique ; des déséquilibres démographiques entre les régions ; la numérisation et la nature évolutive du travail ; et l'urbanisation rapide du monde. Les sociétés modernes évolueront inévitablement sous l'effet de la transformation des structures démographiques, des rôles attribués à chacun des sexes et de ceux de la famille et de la communauté. Ces tendances de fond influenceront sur le futur paysage migratoire. Si elles ne sont pas prises en considération comme il se doit, le potentiel qu'offre la migration pour obtenir des résultats en matière de développement durable pourrait être mis à mal.

Pour parvenir aux objectifs que nous avons exposés, nous nous attèlerons en priorité à un ensemble de prestations établies pour chacun des effets directs définis. Nous veillerons également à ce que trois questions transversales soient systématiquement prises en compte, à savoir : i) les inégalités ; ii) l'environnement et le changement climatique ; et iii) les sexospécificités, car elles revêtent une importance fondamentale pour le développement durable.

1. La mobilité humaine procède de plus en plus souvent d'un choix

L'OIM appuiera des approches qui permettent à chacun de choisir en connaissance de cause où et comment il réalisera ses aspirations personnelles, et veillera à ce que chacun puisse y parvenir de manière sûre et ordonnée.

(Prestation 1) Nous fournirons une assistance aux gouvernements et collaborerons avec d'autres partenaires pour évaluer les facteurs et les problèmes structurels qui poussent à la migration et pour tenter d'y remédier.

Conscients que des éléments positifs, tels que les réseaux sociaux et transnationaux et les possibilités d'emploi, peuvent aussi être des facteurs de migration, nous étudierons comment les diagnostics de facteurs peuvent permettre de mieux comprendre la propension à la migration et éclairer les approches politiques. Nous œuvrerons dans des zones touchées par un taux élevé d'émigration (et de déplacements), en tirant profit des interventions de suivi de la migration et de la mobilité existantes pour cibler l'aide apportée dans les zones les plus touchées, notamment dans les lieux de transit. Conformément à notre guide opérationnel sur les programmes et les approches de stabilisation communautaire (Operational Guide on Community Stabilization Programmes and Approaches, à paraître), nous adapterons les efforts de stabilisation au contexte local sur la base de principes fondamentaux en matière de programmation, qui consistent notamment à renforcer la cohésion sociale, l'inclusion et la résilience, à promouvoir la confiance ainsi qu'une gouvernance responsable et transparente, et à améliorer l'accès aux infrastructures publiques. Dans les zones touchées par un conflit ou une crise, ou encore celles caractérisées par un contexte fragile, nous mobiliserons nos efforts de consolidation de la paix pour prévenir et résoudre les conflits, faire face aux dynamiques des conflits en tant que facteurs de déplacement, et appuyer une paix et une réintégration durables. Nous promouvoir des objectifs communs visant à remédier à de tels facteurs, dans le but de mettre en place les programmes de développement plus tôt dans les contextes de crise. Nous continuerons d'intégrer des aspects relatifs à la mobilité humaine dans les politiques et stratégies concernant les modifications de l'environnement, la dégradation des sols, les catastrophes naturelles et le changement climatique, en considération du fait qu'aujourd'hui deux fois plus de personnes sont déplacées chaque année par des catastrophes naturelles dues au climat que par un conflit ou des violences. Le Plan de travail stratégique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience (2017-2020) de l'OIM orientera les interventions programmatiques conçues spécialement pour aider les gouvernements à honorer les engagements qu'ils ont pris au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Des approches et des partenariats multipartites sans exclusive à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale seront indispensables pour protéger les personnes et leurs moyens de subsistance contre les risques de catastrophe. Nous renforcerons la collaboration en cours avec les partenaires et les réseaux des Nations Unies, notamment l'Initiative interinstitutions pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe (CADRI), afin de maximiser l'impact de l'action conjointe des Nations Unies dans le cadre de leur Plan d'action pour la réduction des

risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. Par ailleurs, nous tirerons le meilleur parti des possibilités offertes par des initiatives pilotées par les États, telles que la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes qui vise à prévenir les déplacements liés à une catastrophe et à y faire face, conformément au programme de protection de l'Initiative Nansen. L'OIM poursuivra également sa collaboration institutionnelle en matière de politique, de recherche, de coordination et d'élaboration de programmes menée à l'échelle mondiale, régionale et nationale avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Elle continuera d'appeler l'attention sur l'importance de la migration pour les questions environnementales à l'échelle mondiale et à traiter des facteurs de la migration dans le cadre de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en sa qualité de membre actif du Groupe de la gestion de l'environnement (GGE) des Nations Unies auquel elle participe par l'intermédiaire de ses différents dialogues sur les questions indissociables, des groupes chargés de questions spécifiques et de l'initiative « ONU – Du bleu au vert ».

(Prestation 2) Nous aiderons les gouvernements à renforcer les voies de migrations sûres et régulières.

Nous promouvons des voies de mobilité humaine régulières en continuant d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales et locales et d'accords de coopération bilatéraux et multilatéraux, y compris ceux qui ont trait plus particulièrement à la mobilité de la main-d'œuvre. Nous élaborerons et renforcerons des approches globales qui répondent aux besoins continentaux, régionaux et nationaux en matière de gestion de la mobilité humaine et de la main-d'œuvre. À cet égard, dans le cadre du Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre et de concert avec l'Union africaine, l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA), les communautés économiques régionales et d'autres acteurs, nous continuerons de développer les capacités dans les domaines de la collecte de données, de la mobilité des compétences, de la protection sociale et de la coopération bilatérale et multilatérale, et examinerons la mesure dans laquelle les résultats des initiatives en cours dans certains couloirs de migration en Afrique pourront être reproduits et consolidés dans d'autres couloirs. Nous continuerons également de faciliter la collaboration dans le cadre des processus consultatifs régionaux sur la migration, en nous appuyant sur les pratiques exemplaires en matière de mobilité de la main-d'œuvre qui ont été mises en évidence par le Processus de Colombo et le Dialogue d'Abou Dhabi et en les appliquant. Étant donné que quelque 40 millions d'emplois supplémentaires devront être créés dans le secteur sanitaire et social d'ici à 2030, nous tirerons le meilleur parti des possibilités qu'offre la Plateforme internationale sur la

mobilité des travailleurs sanitaires établie par l'OMS, l'OIT et l'OCDE¹³, en coordonnant les activités régionales et inter pays. Nous continuerons d'aider les gouvernements à améliorer leurs infrastructures frontalières et à étudier des solutions de gestion des frontières innovantes pour faciliter la circulation transfrontalière des personnes et des biens, en synergie avec des approches en matière de commerce, d'intégration régionale globale et de liberté de circulation. Nous veillerons également à assurer un accès plus équitable à des voies de migration sûres et régulières, notamment à la faveur d'approches innovantes visant à faciliter les procédures de visa et le regroupement familial, en reconnaissant que si certains groupes ne rencontreront guère de difficultés pour rester mobiles, d'autres pourraient voir leurs possibilités s'amenuiser.

2. Les moyens de réaliser leur potentiel en tant qu'acteurs du développement sont donnés aux migrants et à leur famille

L'OIM appuiera des approches centrées sur les personnes, plaçant les individus au centre et promouvant le bien-être des migrants et des membres des communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination, afin qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel de développement.

(Prestation 1) Nous défendrons et protégerons les droits des migrants et des populations déplacées.

Toute l'action de l'OIM s'inscrit dans une approche fondée sur les droits. Nous promouvons l'accès universel des migrants à des soins de santé et à des médicaments sûrs, de qualité et financièrement abordables, en particulier là où les services sanitaires sont insuffisants ou limités. La plateforme Couverture sanitaire universelle 2030 offre une occasion importante de collaborer, à l'échelle mondiale et nationale, au renforcement des systèmes de santé. Nous continuerons de porter assistance aux victimes de toutes les formes de traite, y compris les femmes et les filles soumises à la traite aux fins d'exploitation sexuelle. L'OIM protégera également les autres migrants vulnérables qui sont victimes de violence, d'exploitation et de mauvais traitements. En utilisant le modèle des déterminants de la vulnérabilité de l'OIM, nous renforcerons nos efforts visant à mobiliser les acteurs du développement, de l'action humanitaire et de la protection pour identifier les facteurs de risque au niveau de l'individu et du ménage et au niveau communautaire et structurel, et s'y attaquer. Nous concrétiserons le potentiel des partenariats novateurs avec le secteur privé pour renforcer les droits

¹³ Organisation mondiale de la Santé (OMS) – Organisation internationale du Travail (OIT) – Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

du travail et les droits de l'homme des migrants et promouvoir le travail décent, notamment en développant le Système IRIS d'intégrité du recrutement international et en aidant le secteur privé à proposer des voies de recours aux victimes d'exploitation identifiées dans leurs activités commerciales et leurs chaînes d'approvisionnement grâce à l'initiative CREST (responsabilité des sociétés concernant l'élimination de l'esclavage et de la traite). En partenariat avec l'OIT, au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations, nous nous emploierons à rédiger des orientations mondiales sur l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre d'accords bilatéraux de migration de main-d'œuvre afin de renforcer la protection des droits des travailleurs. Des possibilités de collaboration avec des institutions de financement du développement, telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), seront également examinées afin d'intégrer des normes éthiques dans leurs pratiques en matière de prêts. Nous continuerons de soutenir des initiatives en matière de justice transitionnelle et la résolution de litiges fonciers et immobiliers, améliorant et protégeant ainsi l'accès aux terres et la sécurité d'occupation des terres pour les populations vulnérables dans les zones urbaines et rurales.

(Prestation 2) Nous promouvons des solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil.

Conformément au Cadre de règlement progressif des situations de déplacement de l'OIM, nous continuerons de faciliter la transition vers une sortie de crise et vers l'affranchissement de la dépendance à l'égard de l'aide dans les zones touchées par les déplacements, notamment en donnant aux personnes touchées les moyens de définir et de prendre en main leurs propres solutions au déplacement et en œuvrant, à l'échelle communautaire, au renforcement de la résilience des sociétés pour leur permettre de résister aux influences déstabilisantes, tout en garantissant un accès durable aux services et aux moyens de subsistance ainsi qu'un environnement plus favorable en matière de protection juridique, matérielle et physique. Ayant conscience que la mise en place de solutions durables aux déplacements requiert une coordination et une coopération multipartites, nous continuerons de renforcer les partenariats avec les acteurs du développement, y compris les institutions de financement multilatérales, afin de faire en sorte que des bases de solutions soient intégrées dans les programmes de développement et les financements à long terme. Nous préconiserons l'adoption de solutions durables dans les objectifs communs, compte tenu de la corrélation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, l'alignement de nos mesures de transition, de redressement et de développement en réponse à une crise sur les plans de développement nationaux et locaux, et l'établissement de partenariats efficaces avec les gouvernements hôtes et des institutions de financement internationales. Dans le domaine particulier de la santé, nous examinerons le financement de la couverture

sanitaire universelle pour les migrants avec l'OMS et la Banque mondiale, ainsi que la manière dont la politique du Fonds mondial relative aux contextes d'intervention difficiles et la politique de l'Alliance Gavi¹⁴ sur la fragilité, les situations d'urgence et les réfugiés peuvent être mises à profit pour allouer les ressources nécessaires à la promotion de la santé des migrants. La réinstallation offre une chance de prendre un nouveau départ à de nombreuses personnes qui, autrement, seraient sans foyer ni pays. Nous continuerons de mener des activités de réinstallation globales en partenariat étroit avec les gouvernements, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des organisations non gouvernementales, afin de trouver des solutions durables pour les réfugiés et les migrants.

(Prestation 3) Nous mobiliserons le capital économique et social des migrants aux fins d'un développement général.

L'OIM mène de nombreuses activités axées sur la mobilisation de la diaspora et déploiera des efforts pour mettre à profit les contributions économiques et les compétences que les communautés transnationales apportent à leur pays d'origine, y compris en temps de crise. Une attention particulière sera consacrée à de nouvelles possibilités de collaboration avec la diaspora à l'aide de technologies et de moyens de communication novateurs tels que les plateformes de communication numérique et la production et le financement participatifs, ainsi que le prévoient la plateforme iDiaspora et l'initiative Mobilisation des diasporas à l'ère de la numérisation. Nous mettrons au point des approches stratégiques en matière de partenariats de compétences axés sur le développement, le transfert, le maintien et la reconnaissance de ces compétences, en œuvrant en collaboration étroite avec des partenaires tels que l'OIT et l'UNESCO dans le cadre du Partenariat mondial des compétences. Nous mettrons en œuvre des programmes novateurs avant le départ et après l'arrivée afin de préparer les migrants à réaliser leur plein potentiel à un stade précoce du processus migratoire et nous élargirons les efforts visant à articuler ces deux volets en nous appuyant sur des initiatives en cours d'expérimentation. Dans le cadre de l'élaboration d'un cadre opérationnel sur la diversité, l'inclusion et la cohésion sociale, nous renforcerons également les capacités des communautés d'accueil et des systèmes d'installation et d'intégration. Nous resserrerons notre collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le HCR afin d'aider les décideurs et les praticiens à promouvoir l'entrepreneuriat chez les migrants et les réfugiés dans le cadre d'un soutien plus large aux écosystèmes entrepreneuriaux. Nous recommanderons une amélioration de l'accès à des services et produits financiers dûment réglementés, fiables et efficaces et promouvoir des possibilités d'acquisition de connaissances financières pour aider les migrants et leur famille à améliorer leur bien-être financier. À cette fin,

¹⁴ L'Alliance du Vaccin.

nous veillerons à l'égalité d'accès des migrants et des groupes de population connexes à l'éducation et aux services numériques, étant donné que dans quelques années, jusqu'à la moitié des transferts d'argent internationaux prendront la forme de rapatriements de fonds numériques. Conformément à son Cadre relatif à l'aide au retour volontaire et à la réintégration (2018), l'OIM continuera de promouvoir une approche intégrée du retour et de la réintégration durable qui tient compte des besoins des migrants de retour et tire parti de leurs compétences, tout en prenant en considération des questions communautaires plus vastes. Pour ce faire, un appui sera apporté à la mise en œuvre de politiques et de services publics adéquats pour les migrants de retour comme pour les communautés, en partenariat avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Nous examinerons également, au sein de l'OIM, comment le retour et la réintégration durable et d'autres domaines thématiques aux objectifs et/ou approches opérationnelles similaires peuvent être rapprochés afin d'accroître les effets sur le développement.

3. Les migrations sont de mieux en mieux gérées

L'OIM promouvra des approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, qui réunissent différents secteurs et niveaux de gouvernement et associent des acteurs non étatiques tels que la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires et des groupes de migrants.

(Prestation 1) Nous renforcerons les institutions et les systèmes afin d'instaurer une bonne gouvernance des migrations.

Nous renforcerons les capacités des gouvernements leur permettant d'élaborer et/ou d'améliorer les politiques, la législation, les structures institutionnelles, les systèmes opérationnels, ainsi que la base de ressources humaines et les systèmes de données et statistiques en matière de migration. Les politiques peuvent avoir des incidences importantes sur les résultats de la migration pour le développement. Nous renforcerons les capacités pour faire en sorte que les politiques soient dûment fondées sur des éléments factuels, adoptent une vision à long terme et ne soient pas en contradiction avec les objectifs plus vastes de développement, compte tenu du droit souverain des États de déterminer leur politique migratoire nationale. Nous appuierons également l'évaluation des politiques migratoires pour aider les gouvernements à s'attaquer aux lacunes et aux points susceptibles d'amélioration, ce qui sera fondamental pour le suivi et l'examen des ODD et du Pacte mondial sur les migrations. Les indicateurs de gouvernance des migrations qui sont alignés sur les ODD seront un outil précieux à cet égard.

(Prestation 2) Nous nous emploierons à promouvoir la cohérence des politiques pour pouvoir exploiter les liens entre la migration et le développement.

Nous renforcerons la base d'éléments factuels afin de mieux comprendre comment différents domaines de gouvernance sont interconnectés et touchés par la migration, et dans quelle mesure les politiques sectorielles adoptées dans des domaines tels que la santé, le travail, l'éducation, la protection sociale et le commerce peuvent faciliter ou entraver la contribution de la migration au développement durable. La cohérence des politiques est essentielle à la réalisation des 17 ODD, et le caractère intégré du Programme 2030 permet d'envisager des moyens d'articuler la migration avec d'autres politiques connexes. Nous mobiliserons les gouvernements pour qu'ils prennent systématiquement la migration en considération dans les plans de développement nationaux et locaux, ce qui sera un moyen efficace de garantir la cohérence des politiques, notamment en les aidant à modifier ou à élaborer des lois, politiques et cadres qui tiennent compte des besoins des migrants et des difficultés qu'ils rencontrent. Ces efforts sont un domaine central de l'action conjointe de l'OIM et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et nous tirerons parti de cette expérience collective pour adopter une approche associant l'ensemble du système des Nations Unies.

(Prestation 3) Nous donnerons aux niveaux de gouvernance décentralisés les moyens de promouvoir le Programme 2030 et sa pertinence pour la migration selon des modalités adaptées à leur contexte et aux réalités locales.

Nous poursuivrons les efforts déployés pour renforcer la gouvernance des migrations à l'appui du développement et des interventions humanitaires à l'échelle locale, en collaboration avec des partenaires des Nations Unies tels qu'ONU-Habitat et le PNUD, et en nouant des relations avec des organisations de la société civile et le secteur privé, qui sont des acteurs essentiels à l'échelle locale, et en les mobilisant. Les niveaux de gouvernance décentralisés sont particulièrement bien placés pour articuler les réalités de la migration avec celles du développement, car ils ont une expérience directe en matière de planification du développement, de fourniture de services et de réponse aux dimensions des crises relatives à la mobilité. Ils assurent également le relais entre les réalités locales et les priorités nationales, en mettant en œuvre les politiques nationales de migration et de développement. Nous renforcerons les capacités permettant aux municipalités de promouvoir la pleine inclusion et la cohésion sociale, compte tenu du fait que les villes et les villes secondaires, en particulier dans les pays du Sud, sont des destinations de choix pour de nombreux migrants. Il sera utile, à cet égard, d'appliquer les enseignements que nous avons tirés de nos activités en matière d'intégration dans les pays du Nord.

Questions transversales

Nous avons identifié trois questions transversales qui doivent impérativement être prises en considération si l'on veut maximiser le potentiel de la migration pour obtenir des résultats en matière de développement durable. Nous veillerons à ce qu'elles fassent partie intégrante de notre approche, compte tenu des initiatives déjà en cours.

La migration est un reflet très manifeste des **inégalités** mondiales, que ce soit en matière de salaire, de possibilités d'emploi ou de mode de vie¹⁵. De nombreuses personnes décident de migrer parce qu'elles pensent qu'une vie meilleure est possible ailleurs et que la migration peut réduire les inégalités qui existent entre leur situation et celle qui prévaut dans des endroits relativement plus prospères. Mais la capacité de migrer n'est pas partagée de façon égale non plus. Les caractéristiques et les ressources individuelles, telles que la nationalité, les moyens financiers, l'accès à Internet et les compétences linguistiques, déterminent la capacité des personnes de migrer. Des inégalités peuvent aussi découler de la migration. Les personnes qui migrent peuvent être confrontées à l'inégalité d'accès aux droits et aux ressources sociales, y compris au droit de solliciter une protection dans le cas des personnes qui fuient un conflit, la violence et la persécution¹⁶. Étant donné que les pays et communautés présentent souvent des inégalités de développement persistantes, associées à des schémas migratoires bien spécifiques, il convient également de déterminer si la migration nourrit ou contrebalance la concentration de personnes et de ressources dans certaines zones d'un pays ou d'une région, et dans quelle mesure. La référence centrale faite à la migration dans l'objectif 10 consacré à la réduction des inégalités permet de mieux comprendre le lien entre migration et inégalités à tous les niveaux. À travers le prisme de l'égalité, notre approche visera à comprendre les circonstances dans lesquelles la migration peut creuser les inégalités, et les obstacles qui peuvent limiter son potentiel en tant qu'outil permettant de lutter contre les inégalités.

Des aspects relatifs à l'environnement et au changement climatique peuvent transformer la mobilité humaine de nombreuses manières. La dégradation de l'environnement et les phénomènes liés au changement climatique sont à l'origine d'une part significative des migrations, causant le déplacement temporaire ou permanent de millions de personnes de leur foyer, de leurs terres et de leur communauté. En 2018, 17,2 millions de personnes, dans 144 pays et territoires, ont été nouvellement déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de catastrophes subites. Cependant, la migration peut aussi être une stratégie d'adaptation potentielle pour les communautés, ainsi qu'une manière de renforcer leur résilience. Les ODD peuvent

¹⁵ Banque mondiale (2006), Rapport sur le développement dans le monde : équité et développement.

¹⁶ OCDE (2018), Why understanding the relationship between migration and inequality may be the key to Africa's development.

servir de cadre et faciliter la prise en compte de considérations environnementales dans la gouvernance des migrations, en veillant à ce que de telles considérations soient intégrées systématiquement dans les opérations¹⁷. La politique environnementale de l'OIM à venir doit mettre les activités de l'Organisation en conformité avec les normes environnementales mondiales et améliorer la durabilité environnementale, l'utilisation rationnelle des ressources et la qualité des effets directs obtenus par l'OIM. Nous intégrerons les principes clés de cette politique dans l'ensemble de notre approche, y compris les trois normes (ou garanties) environnementales qui sont conformes aux pratiques exemplaires internationales : i) évaluation et gestion des risques et des effets environnementaux ; ii) utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ; et iii) préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles.

Les sexes façonnent chaque étape du processus migratoire, y compris les raisons de migrer, la destination, les moyens de l'atteindre, les réseaux utilisés, les possibilités, les ressources et les libertés dans le pays de destination, ainsi que les risques en cours de route. Les femmes et filles migrantes peuvent être particulièrement vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles lorsqu'elles migrent. Les personnes de sexe, d'orientation sexuelle et/ou d'identité sexuelle différenciés peuvent aussi être particulièrement vulnérables à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation. Dans le même temps, cependant, il est essentiel de promouvoir les possibilités positives qu'offre la migration – telles que l'éducation et l'indépendance économique – à l'appui de l'autonomisation de tous les migrants, en particulier les femmes, les filles et les autres personnes susceptibles d'être davantage marginalisées. La Politique relative à l'égalité entre les sexes de l'OIM fixe le cadre permettant de faire en sorte que les activités internes et externes de l'Organisation tiennent compte des besoins sexospécifiques et y répondent. Nous veillerons à ce que toutes nos activités reconnaissent, respectent et prennent en compte les capacités et les besoins différents des personnes de tous les groupes de sexe et de tous les âges, à toutes les étapes de la migration. Nous continuerons de renforcer les engagements de l'Organisation en vue d'une prise en considération systématique des questions de sexospécificité dans les programmes et les résultats en matière d'égalité des sexes. Le marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OIM, que nous avons introduit en 2018 pour tous nos projets, permettra de mieux comprendre l'expérience des personnes de tous les groupes de sexe dans les processus migratoires, de prendre systématiquement les questions de sexospécificité en considération dans nos programmes et de combler les lacunes identifiées.

¹⁷ OIM (2017), Migration in the 2030 Agenda: Implementation of the Migration, Environment and Climate-Related Commitments of the 2030 Agenda.

IV. COMMENT NOUS PROCÉDERONS

Pour réaliser les ambitions exposées dans la présente Stratégie, il sera nécessaire d'adopter une approche associant l'ensemble de l'Organisation. Sans pour autant devenir un organisme de développement, l'OIM devra renforcer son rôle en tant qu'acteur du développement.



IV. COMMENT NOUS PROCÉDERONS

Pour réaliser les ambitions exposées dans la présente Stratégie, il sera nécessaire d'adopter une approche associant l'ensemble de l'Organisation. Sans pour autant devenir un organisme de développement, l'OIM devra renforcer son rôle en tant qu'acteur du développement. Il faudra pour cela qu'elle change la façon dont elle conçoit et définit son action conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faudra aussi mener davantage d'activités interdépartementales conjointes, afin de maximiser le potentiel du couple migration et développement durable, ce qui suppose notamment de mieux relier entre eux nos portefeuilles de projets humanitaires et de développement. Loin de détourner l'Organisation de son caractère opérationnel, ces efforts permettront non seulement de renforcer ce dernier, mais aussi d'accroître notre impact sur le terrain.

Pour mettre en œuvre cette Stratégie, l'OIM devra renforcer sa base de données factuelles, resserrer ses partenariats à l'intérieur du système des Nations Unies et au-delà, renforcer les capacités de son personnel et de ses partenaires, et élaborer des programmes efficaces. Ces priorités transparaissent au travers de quatre produits institutionnels.

1. Capacités d'orientation améliorées en matière de migration et de développement durable grâce à une base de données factuelles plus solide et à une meilleure gestion des connaissances

En interne, les domaines d'investissement institutionnel identifiés dans la Vision stratégique de l'OIM – capacités d'orientation, gestion des connaissances, et données et innovation – nous permettront d'améliorer nos capacités d'orientation dans le domaine de la migration et du développement durable. Nous réunirons de façon plus systématique différents domaines d'action dans l'ensemble de l'Organisation afin de renforcer la cohérence des politiques et d'adopter des approches conjointes pour maximiser les effets sur le développement durable. Nous développerons les capacités de gestion des connaissances de l'OIM en tirant parti des outils institutionnels existants pour faciliter le partage de connaissances de manière à ce que les expériences

opérationnelles et les succès enregistrés dans les pays soient transmis en amont, et les interventions stratégiques efficaces en aval. Nous renforcerons la qualité et la cohérence des données migratoires de l'OIM d'un bout à l'autre de leur cycle de vie, et nous améliorerons la capacité de l'OIM en matière de données. Ces aspects seront des priorités clés de la stratégie en matière de données dont l'Organisation se dotera prochainement, et permettront d'utiliser les données opérationnelles, les données relatives à la gestion des dossiers et toutes les autres données de l'OIM à l'appui de la base d'éléments factuels sur la migration et le développement durable.

Avec nos partenaires :

- ▶ Nous améliorerons les données nationales, régionales et internationales sur la migration et le développement. À cette fin, nous déploierons de vastes efforts de renforcement des capacités en matière de données migratoires avec des partenaires gouvernementaux, à l'appui du suivi des cibles des ODD relatives à la migration, notamment en promouvant des méthodes de définition d'indicateurs (par exemple les indicateurs 10.7.1, 10.7.2 et 16.2.2 relatifs aux ODD), en ventilant d'autres données nationales disponibles et pertinentes par statut migratoire, et en promouvant l'intégration de la migration dans d'autres initiatives en matière de données sur le développement.
- ▶ Nous veillerons à ce que nos efforts soient coordonnés et, dans la mesure du possible, harmonisés avec ceux d'autres acteurs s'occupant de données migratoires (par exemple l'OCDE, l'OIT, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)), notamment par l'organisation conjointe du Forum international sur les statistiques des migrations par l'OIM, l'OCDE et le DAES.
- ▶ Nous renforcerons la base d'éléments factuels sur les interactions entre la migration et les politiques sectorielles qui forment les composantes de base du développement durable, et nous nous emploierons à renforcer les méthodologies permettant de saisir les incidences de la migration sur le développement.
- ▶ Nous contribuerons à des plateformes et des mécanismes pertinents de partage de connaissances et nous utiliserons nos capacités en matière de communication de façon plus stratégique pour diffuser des messages factuels sur le lien entre migration et développement durable. À ce titre, nous élaborerons une série de produits de connaissance devant éclairer la formulation de politiques fondées sur des éléments factuels. Nous utiliserons ces connaissances pour alimenter

et stimuler des débats et des mesures à l'échelle mondiale sur la migration et le développement durable, à l'intérieur comme à l'extérieur des Nations Unies.

- ▶ Nous participerons activement à des dialogues politiques, ainsi qu'à des processus relatifs aux données, au suivi et à l'examen du Programme 2030 et d'autres cadres de développement multilatéraux (par exemple le Forum politique de haut niveau, la Conférence des Parties et le Forum d'examen des migrations internationales). Nous participerons également à des enceintes multilatérales mondiales et régionales pertinentes, y compris celles organisées par le Forum économique mondial, l'OCDE, la Banque mondiale et le G7/G20.
- ▶ Nous veillerons à ce que l'expertise stratégique collective du système des Nations Unies enrichisse le mécanisme de renforcement des capacités du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

2. Partenariats plus solides à l'intérieur du système des Nations Unies pour le développement et au-delà, qui tirent profit des compétences et des capacités de différents acteurs dans le domaine de la migration et du développement durable

En interne, nous enracinerons une culture de la collaboration, conformément à la Vision stratégique de l'OIM, afin de stimuler les partenariats avec un large éventail d'acteurs, y compris avec nos interlocuteurs du système des Nations Unies pour le développement. Nos efforts seront axés sur des collaborations stratégiques et des partenariats opérationnels sur le terrain qui associent diverses compétences et capacités, de manière à accélérer les progrès accomplis au regard des aspects des ODD qui se rapportent à la migration. Nous avons conscience que de nombreux acteurs œuvrent dans le domaine de la migration et du développement durable et que nous obtiendrons davantage de résultats en collaborant plus étroitement. Le Pacte mondial sur les migrations a donné l'impulsion à la définition de ces partenariats dans le cadre de sa mise en œuvre, y compris des modalités de suivi et d'examen. La Stratégie de partenariats avec le secteur privé de l'OIM et les conclusions d'une évaluation de notre collaboration avec la société civile seront également des outils importants pour orienter nos partenariats.

Avec nos partenaires :

- ▶ Nous utiliserons notre ancrage dans le pilier Développement des Nations Unies pour devenir membre du Groupe restreint des Nations Unies pour le développement durable.

- ▶ Nous définirons des programmes de travail conjoints avec des partenaires du système des Nations Unies pour le développement (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), OIT, DAES, PNUD, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ONU-Habitat, HCR, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ONUDC, ONU-Femmes, OMS) afin d'accélérer les progrès accomplis au regard des ODD dans le cadre des prestations exposées plus haut.
- ▶ Nous collaborerons pleinement avec la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies pour faire en sorte que les questions migratoires, y compris les déplacements et autres effets des crises, soient prises en compte dans les analyses communes de pays, les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les priorités plus larges des équipes de pays. À cette fin, nous appuierons l'organisation de formations conjointes à l'intention des équipes de pays des Nations Unies visant l'intégration de la migration dans les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, nous nous lancerons dans la mise en œuvre de programmes conjoints des Nations Unies mettant à profit de nouvelles sources de financement telles que le Fonds commun pour le Programme 2030, et nous participerons à des missions d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques (MAPS).
- ▶ Nous utiliserons notre pouvoir de mobilisation, au titre de nos fonctions de secrétariat et de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations, pour faire en sorte que la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations tire parti des nombreuses manières dont la migration et le développement durable interagissent. Nous partagerons également une expertise thématique, des orientations et des outils pour contribuer aux connaissances et aux capacités collectives du Réseau des Nations Unies sur les migrations.
- ▶ Nous collaborerons de façon très étroite avec les organes régionaux et continentaux, les commissions régionales des Nations Unies et les processus consultatifs sur la migration afin d'adapter la mise en œuvre de la Stratégie aux contextes régionaux particuliers en matière de développement et aux tendances migratoires régionales.
- ▶ Nous élargirons nos financements et renforcerons notre collaboration – y compris dans les situations de crise – avec des acteurs clés du développement, tels que les partenaires bilatéraux de coopération pour le développement et les institutions de financement du développement, par exemple la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

- ▶ Nous exploiterons les possibilités offertes par le renforcement des capacités nous permettant de collaborer plus stratégiquement avec des acteurs non étatiques, en particulier des organisations de la société civile et le secteur privé, et nous permettrons à ces acteurs d'être associés aux mesures stratégiques en matière de migration et de développement durable.

3. Capacités renforcées en matière d'intégration de la migration dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans les rapports y afférents

En interne, les efforts institutionnels plus larges déployés à l'appui du perfectionnement du personnel, conformément à la Vision stratégique de l'OIM, seront mis à profit pour doter le personnel à l'échelle mondiale, régionale et nationale des connaissances et des compétences nécessaires pour aider les États Membres à atteindre les ODD relatifs à la migration. Nous organiserons, à l'intention des bureaux extérieurs de l'OIM, à l'échelle régionale et des pays, des formations sur la migration et sa pertinence pour le Programme 2030, y compris sur la manière de formuler des objectifs communs qui concernent la migration et les déplacements dans des contextes où l'action humanitaire, le développement et la paix sont étroitement liés.

Avec nos partenaires :

- ▶ Nous continuerons de former les gouvernements nationaux et locaux en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD relatifs à la migration, conformément à la méthodologie exposée dans la publication de l'OIM *La migration et le Programme 2030 : Un guide à l'usage des praticiens*. À cet égard, nous aiderons les gouvernements à définir des priorités, à concevoir des interventions et à présenter des rapports sur les ODD relatifs à la migration au moyen d'un renforcement continu des capacités en matière de données.
- ▶ Nous fournirons un appui accru aux gouvernements nationaux et locaux pour que la migration soit systématiquement prise en considération dans les plans de développement et les processus politiques, en veillant à la cohérence horizontale et verticale des politiques afin de maximiser les effets de la migration sur le développement.
- ▶ Nous aiderons les partenaires bilatéraux de coopération pour le développement à mieux intégrer les questions relatives à la migration dans leurs politiques de développement et programmes d'aide internationaux.

- ▶ Nous élargirons la gamme d'outils disponibles pour aider les décideurs à prendre des mesures concrètes concernant les liens entre les ODD et la migration, y compris des orientations sectorielles spécifiques pour les secteurs clés du développement (la santé, l'éducation, etc.).

Nous promouvrons des analyses conjointes et des objectifs communs visant à lutter contre les facteurs de déplacement et à trouver des solutions durables aux déplacements prolongés.

4. Élaboration de programmes de migration de qualité qui contribuent à des résultats positifs en matière de développement

En interne, nous nous appuyerons sur la base d'éléments factuels et sur les enseignements tirés pour mettre en œuvre des programmes de migration mieux conçus et ciblés qui font apparaître des effets sur le développement. À cette fin, nous devons fournir des orientations techniques aux bureaux régionaux et bureaux de pays sur l'intégration/la prise en considération systématique des objectifs de développement dans les programmes de l'OIM, y compris par l'articulation de l'action humanitaire, du développement et de la paix dans les situations de crise. Nous devons également mettre en place des mécanismes pour faire en sorte que nos propres données puissent être utilisées pour améliorer nos programmes. La Vision stratégique de l'OIM souligne la nécessité de réfléchir davantage à l'expérience acquise dans le cadre de projets et d'investir dans les capacités d'évaluation. Nous veillerons à ce que les efforts institutionnels déployés à cet égard tiennent aussi compte de la manière dont les programmes de l'OIM contribuent à des résultats positifs en matière de développement.

Avec nos partenaires :

- ▶ Nous montrerons les effets de nos programmes sur le développement en élaborant et en définissant des méthodes plus solides permettant de mesurer les résultats et d'en rendre compte. Nous veillerons à ce que l'approche que nous adoptons soit conforme aux processus et procédures en cours d'élaboration dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'aux objectifs communs dans les contextes où ils sont élaborés.
- ▶ Nous promouvrons des programmes visant à mettre en place des conditions plus favorables aux efforts de développement, conformément à la recommandation du CAD de l'OCDE sur l'articulation entre l'action

humanitaire, le développement et la paix, et recommanderons un financement plus systématique de ces efforts.

- ▶ Nous contribuerons à une interprétation et une application comparables du code du CAD de l'OCDE sur la migration.

V. PERSPECTIVES D'AVENIR

La présente Stratégie constitue le fondement de l'approche et des interventions prioritaires de l'OIM visant à mettre la migration à profit pour réaliser les objectifs de développement durable. Sa mise en œuvre appellera une approche associant l'ensemble de l'Organisation.



V. PERSPECTIVES D'AVENIR

La présente Stratégie constitue le fondement de l'approche et des interventions prioritaires de l'OIM visant à mettre la migration à profit pour réaliser les objectifs de développement durable. Sa mise en œuvre appellera une approche associant l'ensemble de l'Organisation. Elle s'appliquera aux opérations menées par l'Organisation dans des pays concernés par toutes les étapes du processus migratoire (pays d'origine, de transit, de destination et de retour) et se trouvant à tous les niveaux de développement, ce qui témoigne du caractère universel du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est admis, toutefois, que la mise en œuvre de la Stratégie peut varier en fonction des contextes particuliers des pays et selon les politiques et priorités nationales.

Nous rédigerons un plan interne qui identifiera des mesures concrètes et des résultats à obtenir à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie. Il s'agira d'un document évolutif qui sera régulièrement mis à jour. Il sera accompagné d'un plan de mobilisation de ressources précisant comment les ressources – humaines et financières – seront allouées à cet effet.

Un comité de pilotage, composé des directeurs des départements de l'OIM et des bureaux régionaux, sera créé pour superviser la mise en œuvre de la Stratégie. Il se réunira tous les trois mois pour examiner et approuver le plan de mise en œuvre et surveiller les progrès généraux.

Nous informerons régulièrement nos États Membres des progrès accomplis au regard de la Stratégie et des mesures prises dans le cadre du plan de mise en œuvre qui l'accompagne. Le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies serait une enceinte appropriée à cette fin.



 **DÉCENNIE >>> D'ACTION**